

La Lettre de meandre.net

Avril 2011 (version hors abonnement)

Editorial

Pour ce mois d'avril 2011, la Lettre de meandre.net a retenu sept références qui illustrent bien la diversité et la richesse de la documentation que propose ce système de veille et d'expertise documentaire.

Plusieurs références sont très opérationnelles et intéresseront directement les praticiens, notamment deux nouveaux guides : celui du CEPRI relatif aux réserves communales de sécurité civile (sujet quasiment vierge jusqu'à aujourd'hui) et le guide rédigé par un architecte (profession trop rarement investie sur la question des risques naturels) et un hydraulicien, du RTM 38, sur la construction en montagne face au risque torrentiel.

En matière de dispositif d'accompagnement à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat, la démarche portée par le Syndicat des Gardons (ALABRI, astucieux acronyme) est particulièrement exemplaire. Autre référence « initiatives » : celle du PNR du Verdon, en matière d'entretien de la végétation visant, entre autre, à améliorer les conditions d'écoulement de la rivière lors des crues.

Xynthia semble marquer la volonté du législateur de renforcer le cadre juridique de la prévention, et tout particulièrement en matière de submersion marine : le Sénat a adopté un projet de loi en ce sens qui devrait faire date.

Le bilan annuel du réassureur Swiss Re (année 2010) est paru, qui permet de relativiser nos (modestes) catastrophes nationales, surtout au regard du coût humain.

Enfin, une référence « recherche », celle d'une thèse qui s'engage sur le thème de l'assurance et des submersions marines. Les références sélectionnées dans le domaine « Recherche » visent des travaux en cours. Lorsque ces recherches ont débouché sur des publications, celles-ci sont classées dans le domaine des références « techniques », à la condition qu'elles soient susceptibles d'intéresser les praticiens. Signalons à ce propos la publication de la [thèse de S. Gérin](#), « Une démarche évaluative des PPR dans le contexte de l'assurance des catastrophes naturelles », qui sera commentée dans la Lettre du mois prochain.

L'actualité des références documentaires parues en Avril 2011

XYNTHIA 2010

Deux événements marquants ce mois-ci au sujet des suites de la tempête Xynthia :

- La mise en examen du maire de La Faute-sur-Mer, pour homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui.
- L'examen par le Sénat des deux propositions de loi (fusionnées depuis) relatives au risque de submersion marine et déposées en décembre 2010. Ce texte vise à mettre en œuvre les préconisations formulées par la mission d'information sur la tempête Xynthia dans son [rapport du 7 juillet 2010](#).

Finalement, le projet de loi « *tendant à assurer une gestion effective du risque de submersion marine* » a été adopté le 3 mai par le Sénat. La [page du Sénat](#) permet d'accéder aux différents textes et commentaires.

Il s'agit d'un projet de loi important, qui vise notamment :

- A affirmer plus clairement qu'aujourd'hui la suprématie de la prévention des risques sur le droit de l'urbanisme. Le projet consacre ainsi le principe de la protection des vies humaines face aux risques comme un objectif du droit de l'urbanisme (modification des articles L.110 – qui porte sur les objectifs généraux d'utilisation du sol – et L.121-1 – qui traite des documents d'urbanisme – du CU). Autre modification de taille : le PLU doit être en conformité stricte avec le PPR (le projet initial proposait que le PPR vaille servitude d'urbanisme et non plus servitude d'utilité publique, ce qui a fort opportunément été écarté...)
- Une série de dispositions relatives aux ouvrages de protection contre la mer, afin « d'améliorer l'efficacité de leur gestion ». L'une d'elle est sensée faciliter le transfert de propriété publique (hors ouvrages de défense contre la mer établis sur le domaine public maritime...) vers les collectivités souhaitant se rendre propriétaires des ouvrages.

Mais le projet de loi est très riche et meandre.net recommande vivement la lecture du [rapport de B. Retailleau](#) (110 pages, fort instructives).

LES INONDATIONS DANS LE MONDE (Connaissance du risque inondation)

Les catastrophes naturelles dans le monde en 2010 (Swiss Re)



Chaque début d'année, le réassureur Swiss Re publie un bilan des catastrophes naturelles et techniques survenues dans le monde l'année précédente. Le [bilan 2010](#) a été publié le 29 mars.

Avec près de 300.000 morts provoqués par des catastrophes naturelles, l'année 2010 est la troisième la plus meurtrière depuis 1970 (Sigma recense les catastrophes qui ont fait au moins 20 morts depuis cette date). C'est le séisme survenu à Haïti qui est responsable du plus grand nombre de morts (plus de 220.000). Son coût est estimé à environ 10 milliards de dollars, alors que le montant des dommages assurés s'élève à 100 fois moins ! Les événements les plus coûteux en termes de dommages assurés sont les séismes survenus au Chili (8 milliards de \$, moins de 600 morts) et en Nouvelle-Zélande (4,45 milliards de \$, aucun décès).

Le troisième événement le plus coûteux est la tempête Xynthia qui a touché la France et l'Europe du Nord-Ouest. Elle a provoqué 64 décès et coûté aux assureurs 2,7 milliards de dollars.

Selon cette publication, l'année 2010 a été marquée par des événements météorologiques extrêmes, tels que les inondations d'une ampleur jamais vue (en termes de territoire touché et de dommages subis). Au cours de l'été, la Chine et le Pakistan ont subi des inondations sans précédent affectant l'ensemble du Pakistan (la plus grande catastrophe naturelle qu'ait connu ce pays) et plusieurs régions de Chine. Outre le nombre de victimes (environ 6000) et le nombre de sinistrés (230 millions en Chine...), les coûts sont énormes : 53 milliards de dollars en Chine (dont 760 millions de dommages assurés) et 6 milliards au Pakistan.

En Australie, les inondations de la fin de l'année ont occasionné les dommages assurés les plus élevés jamais enregistrés par ce pays (2 milliards de dollars, chiffre provisoire, pour environ 5 milliards de dommages totaux).

En France, les inondations survenues dans le Var ont provoqué pour 1,4 milliards de dollars de dommages (1 milliards d'euros), dont 818 de dommages assurés (610 millions d'euros). D'autres inondations en Europe centrale et orientale durant l'été ont engendré plus d'un milliard de dollars de dommages.

CONSTRUIRE EN ZONE INONDABLE (Gestion du risque inondation / Urbanisme/Aménagement du territoire / Urbanisation et inondation)

Construire en montagne : la prise en compte du risque torrentiel

La philosophie de [ce guide](#) tranche avec certains discours que l'on entend en « plaine » : « Jamais, les hommes n'ont abandonné et n'abandonneront certains sites qu'ils occupent depuis bien longtemps ».

Fort de ce postulat, il s'agit donc de tirer les enseignements des catastrophes passées pour penser soigneusement des réponses constructives adaptées. Rédigé par un architecte (M. Givry) et un hydraulicien (Ch. Peteuil), tous deux du service RTM de l'Isère, ce guide s'attelle à montrer ce qu'est le risque torrentiel d'une part, ce que l'on sait faire en matière de prévention de ce risque d'autre part.

Il s'agit d'un document riche et fort bien illustré, qui consacre son premier chapitre à un rappel historique étoffé des crues torrentielles majeures survenues par le passé, à travers la riche littérature (souvent sous forme de monographie) qui leur est consacrée. Le second chapitre présente l'aléa torrentiel. Il décrit les bassins versants torrentiels (en expliquant ce qui les différencie des bassins versants des autres cours d'eau) puis la dynamique des crues torrentielles, en insistant et décrivant le transport par charriage et les laves torrentielles. Deux autres chapitres décrivent en détail et avec beaucoup d'illustrations les impacts des crues torrentielles sur les bâtiments d'une part, le calcul des efforts sur les constructions d'autre part. Si l'impact sur les constructions peut être correctement apprécié en termes qualitatifs, une quantification précise des efforts à prendre en compte n'est pas encore établie et pour l'instant on ne dispose pas de normes ou de règles de calcul faisant autorité sur la question. Pour ce qui concerne la quantification des sollicitations, les auteurs estiment que la démarche la plus avancée est celle des établissements cantonaux d'assurances suisses. Plus court et plus classique, un dernier chapitre est consacré à quelques « réflexions d'urbanisme ».



INFLUENCE DE LA VEGETATION SUR LA LIGNE D'EAU (Gestion du risque inondation / Gestion de rivière et de son bassin versant / Entretien des cours d'eau)

Entretien et restauration de la végétation du lit et des berges des cours d'eau. Bassin du Verdon

Un programme d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges des cours d'eau a été établi dans le cadre du SAGE à l'échelle du bassin versant du Verdon ; les actions de ce plan font partie du Contrat de rivière Verdon.

Les objectifs sont notamment d'améliorer les conditions d'écoulement de la rivière lors des crues (très forte crue en 1994), mais aussi de gérer la végétation en place et de maintenir ou améliorer les fonctions biologiques et paysagères de la végétation.

Dans le bas Verdon, c'est le Parc naturel régional du Verdon qui porte les travaux pour le compte des communes. Sur les autres linéaires de cours d'eau, le Parc assiste techniquement et administrativement les maîtres d'ouvrage retenus pour faire les travaux (communes regroupés en syndicats).

Le [lien proposé](#) donne accès à la Lettre d'information sur la rivière Verdon, dont les numéros les plus récents décrivent ce programme.

Contact : technicien rivière du Parc, Guillaume RUIZ au 04 92 74 68 00

REDUCTION DE LA VULNERABILITE HABITAT – APPROCHE GENERALE STRATEGIE (Gestion du risque inondation)

ALABRI : Accompagnement pour l'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

ALABRI désigne le Projet d'Intérêt Général (PIG), qui est l'outil retenu par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons (SMAGE) pour mettre en œuvre une démarche d'accompagnement des habitants sur le thème de la réduction de la vulnérabilité de leur logement. Il

bénéficie d'un partenariat financier important (Europe, Etat et Conseil régional pour l'animation, Etat et Département du Gard pour les travaux).

Une équipe d'architectes a été recrutée pour réaliser les diagnostics, conseiller sur les mesures d'adaptation (les PPR du territoire imposent un certain nombre de mesures mais des mesures complémentaires sont envisagées ; ces mesures sont détaillées sur le site) et aider les propriétaires à élaborer le dossier de demande de subvention et à mettre en œuvre les travaux.

Le [programme ALABRI](#) couvre les 34 communes qui sont concernées par le PPRi Gardon amont et qui adhèrent au SMAGE des Gardons. Il a été précédé par une très importante étude de faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage du SMAGE.

La Gazette des communes a publié dans son n°17/2075 du 25 avril 2011 un article sur cette initiative.

Contact SMAGE : Etienne Retailleau 04 66 76 37 24



LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (Gestion du risque inondation / Gestion de crise)

La Réserve Communale de Sécurité Civile. Les citoyens au côté du maire face au risque inondation (CEPRI)



[Ce guide](#) a été élaboré et est édité par le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation).

Depuis la Loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004, les maires ont la possibilité de créer une réserve composée de citoyens volontaires et bénévoles, susceptibles d'être mobilisés en appui des pouvoirs publics, face aux risques majeurs.

Depuis cette date, peu de réserves communales ont vu le jour et il n'existait pas de document à vocation opérationnelle décrivant la mise en place de cet outil. Le document du CEPRI ne propose pas un état des lieux des pratiques en la matière (mais beaucoup d'exemples sont présentés) ni une méthodologie standardisée pour en créer une. Sa vocation est au contraire d'apporter aux communes des éléments de méthode, la réserve communale devant être

adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Le guide se décline en trois chapitres : Pourquoi créer une réserve ? Comment créer une réserve ? Comment maintenir une réserve opérationnelle dans la durée ?

Très complet, le guide aborde des questions concrètes et pointues, comme les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en place d'une réserve communale (par exemple la question de la couverture assurance des réservistes ou celle de leur relation avec leurs employeurs).

ASSURANCE INONDATION EN FRANCE (Gestion du risque inondation)

La submersion marine : nouvel enjeu, nouvelles pratiques juridiques

Thèse en cours (Centre d'Etude Juridiques d'Urbanisme, Faculté de droit et de science politique, Aix-en-Provence) sur mécénat AXA. Cette recherche questionne la place et le rôle de l'assurance dans les politiques de prévention du risque de submersion marine. V. Mulot s'intéresse tout particulièrement à la question des responsabilités (et donc à la façon dont l'industrie de l'assurance pourrait être amenée à questionner ces responsabilités) et à celle de l'évolution possible du droit en matière de recul stratégique, dans l'objectif d'accompagner et faciliter cette stratégie d'adaptation. Si cette réflexion s'inscrit dans le droit français, un éclairage par le droit comparé est prévu avec d'autres pays (Europe, Etats-Unis...).

Vanessa MULOT mulot.vanessa@gmail.com